



## Comment ai-je dépensé mes frais de mandat au deuxième trimestre 2020 ?

D'avril à juin 2020, j'ai dépensé 9096€ soit 3032€ par mois (ce qui représente 56% de l'avance de frais de mandat trimestrielle).

Tous mes frais sont justifiés dès le 1er € (je n'utilise pas la tolérance de 150 € non justifiés par semaine) et contrôlés par un expert-comptable. Pour ce trimestre, aucune facture n'est manquante.

La répartition des frais par grands postes de dépenses est la suivante :

Les frais liés à la permanence parlementaire (location des lieux, fonctionnement lié) représentent un budget mensuel de 907€. Ils sont en baisse par rapport au trimestre précédent. Cette baisse s'explique par l'annulation du loyer pour les bureaux qui étaient fermés pendant le mois d'avril 2020 en raison du confinement.

Les frais de déplacements sont en hausse ce trimestre et représentent un budget mensuel de 359€. Cette hausse s'explique par un investissement pour l'achat d'un vélo électrique pour les trajets domicile-travail du député.

Les frais dits d'hébergement et de repas s'élèvent à 373€ pour le trimestre. Ce chiffre est en nette baisse par rapport à l'année passée pour deux raisons : la baisse du nombre de déjeuners de travail liée à la période de confinement et l'augmentation de la dotation d'hébergement des députés, mise en place fin 2019, qui couvre dorénavant la totalité de mon hébergement à Paris.

Les frais de communication et documentation sont stables par rapport au trimestre précédent et s'élèvent à 577€ par mois. Ils comprennent notamment les frais de graphiste pour la lettre du député envoyée aux citoyens de la circonscription ainsi que les frais liés à la consultation citoyenne Le Jour d'Après menée pendant le confinement.

Les frais de représentation et de réception, déjeuners ou dîners où j'invite des partenaires et acteurs de terrain ou de la société civile, sont en baisse par rapport à l'année passée à 687€ par mois en raison du confinement.



Les dépenses diverses sont en légère hausse à 376€ par mois en raison du rattachement à un nouveau groupe parlementaire (cotisation de 500€/mois contre 300€/mois précédemment).

Utilisation de l'avance de frais de mandat : Deuxième trimestre 2020

